

2026 DU 83 – Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine », et mise à l'étude du secteur de la butte Montmartre

Le Conseil de Paris,

Vu le rapport du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO adopté lors de sa quinzième session (Carthage, 9-13 décembre 1991) décidant l'inscription sur la liste du patrimoine mondial du bien « Paris, rives de la Seine », ensemble les rapports du même Comité adoptés lors de ses quarante-et-unième session (Cracovie, 2-12 juillet 2017), approuvant la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle de ce bien, et quarante-sixième session (New Delhi, 21-31 juillet 2024), approuvant l'extension mineure des limites de ce bien ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.612-1, L.631-1, L.631-2 et R.612-1 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2025 DU 148 des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 et 2025 DU 210 des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025 ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris propose :

– d'abroger les délibérations 2025 DU 148 des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 et 2025 DU 210 des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025 ;

– de décider la reprise des études en vue de la création du site patrimonial remarquable en lien avec le Bien « Paris, rives de la Seine »,

– d'engager, en parallèle, les études requises concernant plus spécifiquement le secteur de Montmartre.

Vu l'avis du conseil de la mairie de Paris Centre en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. François VAUGLIN au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les délibérations 2025 DU 148 des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 et 2025 DU 210 des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025 sont abrogées.

Article 2 : De nouvelles études sont lancées en vue de la délimitation d'un site patrimonial remarquable destiné à contribuer à la protection, la conservation et la mise en valeur du site inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine »

Article 3 : Des études sont lancées pour interroger les dispositifs de protection patrimoniale couvrant le secteur de Montmartre.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris, et publiée sur le *Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris*.